

Délibération n° 26-0704

CFVU DU 09 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA LETTRE DE CADRAGE OFFRE DE FORMATION 2028/2033.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 09 juillet 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la lettre de cadrage offre de formation 2028/2033.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

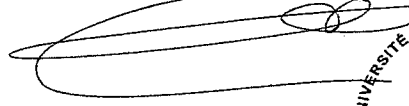
Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 09/07/2026.*

Présents	21
Représentés	12
Suffrages exprimés	33
Pour	21
Contre	12

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Alexandre PERAUD
 PRÉSIDENCE

Publié le : 01/10/2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux 01/10/2026

Lettre de cadrage offre de formation 2028-2033

Sommaire

Préambule	2
Contexte, enjeux et soutenabilité	2
Enveloppe des diplômes nationaux et des diplômes d'établissement	3
1. Quatre axes structurants pour les diplômes nationaux.....	3
Axe 1 – Consolider la lisibilité de l'offre de formation en renforçant l'articulation formation-recherche et la professionnalisation	3
1.1) Présenter l'offre en filières pour rendre les parcours plus lisibles	4
1.2) Développer l'articulation formation-recherche dans les parcours.....	4
1.3) Développer la professionnalisation dans les parcours	5
Axe 2 – Une offre de formation repensée au service de la réussite, attentive à la diversité des publics	6
2.1) Favoriser l'intégration et la réussite en licence.....	7
2.2) Adapter l'organisation des formations aux rythmes d'apprentissage	7
2.3) Diversité des publics et inclusion	8
2.4) La formation hybride et la FAD comme leviers d'inclusion territoriale	9
2.5) Individualisation des parcours	9
Axe 3 – Des compétences transversales qui complètent le disciplinaire.....	11
Axe 4 - Développer l'ouverture internationale.....	12
2. Pilotage de l'Offre de Formation.....	13
3. Acteurs clefs et gouvernance du projet	14
4. Méthodologie et calendrier de mise en œuvre.....	15
5. Annexes	16

Nota bene :

Dans le cadre de ce document, et afin d'assurer une rédaction fluide et harmonisée, le masculin est employé comme forme générique. Ce choix rédactionnel ne préjuge en rien de l'égalité entre les femmes et les hommes, et inclut l'ensemble des publics visés.

*Les * symbolisent les propositions issues des neuf groupes de travail thématiques.*

Les phrases en mauve identifient les éléments réglementaires de la lettre

Préambule

La présente lettre de cadrage a pour vocation d'accompagner les composantes et les équipes pédagogiques tout au long du processus d'élaboration de l'offre de formation 2028-2033, depuis la formalisation des lettres d'intention pour recueillir les propositions et idées de l'ensemble des collègues jusqu'au dépôt du projet auprès de la DGESIP (printemps 2027). Des **cahiers des charges** fonctionnels, propres à chaque type de formation et élaborés collectivement avec les composantes, préciseront les modalités de mise en œuvre de ce cadrage en vue de la construction des maquettes pédagogiques. Contrairement aux précédentes accréditations, celle-ci s'applique à l'ensemble de l'offre de formation portée par l'établissement, qu'il s'agisse des diplômes nationaux ou des diplômes d'établissement : licences, licences professionnelles, BUT, masters, doctorats, diplômes d'université, préparations aux concours et certifications.

Cette lettre de cadrage s'inspire de la lettre d'orientation stratégique de l'établissement et de la feuille de route du COMP 2026-2030. Elle s'appuie sur les travaux conduits en 2025 par neuf groupes de travail thématiques, portant notamment sur les conditions d'études, la rénovation du premier cycle, la professionnalisation des formations et l'initiation à la recherche, la politique des langues et du FLE, l'internationalisation des formations, l'approche par compétences, les transformations pédagogiques, les compétences transversales et la soutenabilité. La synthèse de ces contributions ainsi que les échanges avec les composantes ont permis d'identifier des éléments structurants pour notre prochaine offre de formation.

Contexte, enjeux et soutenabilité

La conception de l'offre de formation 2028-2033 est l'occasion, pour notre établissement, de renforcer la cohérence, la lisibilité, l'attractivité de l'ensemble de ses formations et améliorer l'articulation entre ses différents niveaux. L'établissement encourage toutes les initiatives contribuant au renouvellement de son offre de formation, en particulier celles qui renforcent la pluridisciplinarité des parcours et leur professionnalisation. Ces évolutions permettent d'engager une **transformation significative** de notre offre et de répondre aux enjeux académiques, scientifiques et sociétaux contemporains.

Attentive à la diversité des profils, cette offre a vocation à favoriser la réussite de tous, à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil et d'études et à proposer des débouchés et poursuites d'études variés. L'éventail de nos diplômes doit ainsi faire droit à la diversité des aspirations des étudiants et étudiantes qui peuvent choisir de suivre un parcours long ou de s'insérer rapidement dans le monde professionnel.

Tournée vers la réussite étudiante, cette nouvelle offre s'inscrit dans les orientations stratégiques et contractuelles du COMP 2026-2030. Inspirée par la signature d'établissement « Questionner les mondes », elle prend en compte les grands défis sociétaux auxquels les formations ALLSHS sont appelées à contribuer et que le COMP a identifiés : lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toute forme de discrimination, inclusion, transition environnementale, médias et information, démocratie, interculturalité. Elle épouse également les priorités du COMP que sont la continuité formation-recherche, notamment en master.

Inscrite dans un contexte démographique¹ et financier inédit, l'offre de formation 28-33 doit prendre en compte les contraintes budgétaires de l'établissement, mais aussi le large renouvellement du corps

¹ Baisse démographique attendue de -10% en 2035. Source : rectorat. Voir annexe 1.

enseignant² et la baisse des effectifs étudiants (voir annexe 1). Cet impératif de soutenabilité, humaine et financière, doit permettre, tout au long de la période 26-33 de mettre à profit la souplesse de l'accréditation globale pour faire évoluer et enrichir notre carte des formations, initiales ou continues. De ce point de vue, une attention particulière sera portée aux formations identifiées dans le cadre des Dialogues Offre de Formation, ainsi qu'à celles faisant l'objet d'un pilotage ministériel (Quadrant), notamment lorsque leurs indicateurs d'attractivité, de réussite et d'insertion appellent un suivi renforcé. Pour la nouvelle offre de formation, les formations identifiées seront accompagnées dans une dynamique de transformation conforme aux orientations du COMP³. Ces éléments seront pris en compte lors de l'arbitrage des projets d'intention transmis par les composantes.

Enveloppe des diplômes nationaux et des diplômes d'établissement

En attente de validation

1. Quatre axes structurants pour les diplômes nationaux

L'offre de formation 2028-2033 s'organisera autour de quatre axes structurants. Ces axes, qui constituent le cadre commun de l'ensemble des projets de formation, **ne visent pas à uniformiser les formations**, mais à garantir une cohérence d'ensemble, tout en laissant aux équipes pédagogiques la liberté d'adapter les modalités de mise en œuvre aux spécificités disciplinaires et aux publics accueillis. Ces axes ont pour objectif de promouvoir une université citoyenne, inclusive et éco-responsable, qui forme des étudiants éclairés et préparés à l'avenir.

Axe 1 – Consolider la lisibilité de l'offre de formation en renforçant l'articulation formation-recherche et la professionnalisation

La lisibilité est d'abord un moyen de permettre à nos publics de se projeter, de comprendre où mène une formation et à quels métiers elle prépare.

L'offre de formation de l'établissement se caractérise par sa diversité et sa capacité à répondre à une pluralité de publics et de trajectoires. Cette richesse nécessite une structuration claire et une lisibilité accrue et reposera sur une **présentation en filières**. L'**articulation formation-recherche** permettra également

² Une part importante des enseignants-chercheurs actuellement en poste sera amenée à partir à la retraite au cours du contrat 2028-2033. Cette évolution devra être pleinement intégrée dans la réflexion des départements, tant du point de vue du maintien des capacités d'enseignement que de la structuration des champs disciplinaires et des priorités de développement. Des données chiffrées, de la Direction des Ressources Humaines, viendront préciser l'ampleur de ces évolutions et éclairer les choix à opérer.

³ Le COMP entend par "transformation" : "Toute transformation déclarée doit correspondre à une modification structurante dûment justifiée. Les simples ajustements pédagogiques ne sont pas éligibles."

d'assurer une cohérence dans l'organisation de l'offre, les dynamiques scientifiques des unités de recherche et la politique de recrutement des enseignants-chercheurs.

L'établissement veillera également à proposer une offre de master plus resserrée et mieux structurée, afin d'en faciliter l'appropriation par les publics et de renforcer la lisibilité des parcours et de leurs débouchés.

1.1) Présenter l'offre en filières pour rendre les parcours plus lisibles

Une offre de formation déclinée en filières* (annexe 3) permettra d'éclairer l'ensemble des débouchés que peut atteindre un diplômé de l'Université Bordeaux Montaigne à partir d'études disciplinaires et professionnalisantes qui l'intéressent. Ces filières couvrent les champs de formation et de recherche de l'établissement de manière synthétique, lisible et cohérente. Il ne s'agit pas d'enfermer les étudiants dans des parcours pré construits mais au contraire d'ouvrir les possibles et de favoriser leur ambition. La DOSIP accompagnera les équipes pédagogiques qui seront invitées à expliciter leur positionnement dans ces filières dans les lettres d'intention, en cohérence avec les travaux de cartographie conduits à l'échelle de l'établissement par la vice-présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

Dans cette optique, les licences générales seront constituées de 3 blocs de formation : **le bloc disciplinaire, le bloc compétences transversales et le bloc individualisation et professionnalisation des parcours**. Le bloc disciplinaire reste à 150 ECTS sur 180 ECTS, comme aujourd'hui. Dans une logique de rééquilibrage de l'architecture des formations, l'attention sera portée à la valorisation du bloc individualisation et professionnalisation des parcours, afin de mettre en évidence les possibilités offertes aux étudiants pour construire progressivement un parcours adapté à leurs aspirations académiques et professionnelles. Ce bloc intégrera désormais les enseignements et dispositifs portés par la DOSIP, ainsi que les choix de langues vivantes et les UE d'ouverture. Tout cela sera précisé dans le cahier des charges.

1.2) Développer l'articulation formation-recherche dans les parcours

L'adossement à la recherche constitue un marqueur identitaire fort de l'établissement. Il se traduit, dès la licence, par une initiation progressive des étudiants aux démarches critiques, analytiques et rédactionnelles, à travers les contenus enseignés, les méthodes mobilisées, les modalités d'évaluation et les liens avec les unités de recherche. Nos recrutements d'enseignants-chercheurs étant déterminés par les besoins pédagogiques et par les axes scientifiques, les lettres d'intention devront expliciter cet adossement et formaliser le lien entre formation et recherche.

Renforcer l'initiation à la recherche en licence
Apprendre à penser, à argumenter et à écrire avec rigueur constituent des fondamentaux du premier cycle et de nombreuses formations ont déjà développé des pratiques allant dans ce sens. Les équipes pourront s'appuyer sur des leviers variés, adaptés à leurs spécificités disciplinaires.

Par exemple :

- > des enseignements dédiés de méthodologie de la recherche et de l'écriture académique ;
- > des travaux d'enquête, de production argumentée ou des exercices rédactionnels ;
- > des actions de sensibilisation aux attendus du master en L3 ;
- > des interactions avec les milieux de la recherche et des dispositifs pédagogiques associant étudiants, doctorants et enseignants-chercheurs* (conférences, journées d'études, présentation des unités de recherche...).

Consolider l'adossement à la recherche en master*

Le master constitue un niveau d'approfondissement des compétences scientifiques, y compris dans les parcours à visée professionnalisante. Pour renforcer ce lien entre recherche et professionnalisation, chaque mention de master comportera un socle adossé à la recherche.

En plus d'une pédagogie par projet adossée à la recherche, cet adossement pourrait se traduire par :

- > des séminaires de recherche ;
- > un accompagnement renforcé aux productions écrites (mémoire, rapport...);
- > des travaux mobilisant une démarche d'analyse, de recherche ou d'expertise ;
- > des projets en lien avec des partenaires extérieurs, lorsque cela est pertinent ;
- > stages en UR (faire une bibliographie, note de lecture, veille...)

Renforcement des parcours menant au doctorat

Les Programmes stratégiques de recherche (PSR) en cours de finalisation sont adossés à des formations préexistantes, de niveau licence et master. Des contenus disciplinaires liés à ces programmes pourront être intégrés dans les formations. Ils seront explicitement identifiés comme liés aux PSR, afin d'encourager et de préparer les étudiants à un éventuel doctorat sur ces questions,

L'offre de formation de l'IUT visant déjà une insertion professionnelle immédiate, notamment avec les BUT, les propositions qui suivent concernent plutôt les autres diplômes nationaux.

Mémoire et IA :

Compte tenu du développement de l'intelligence artificielle, les équipes sont invitées se référer à « Engagement collectif sur l'usage de l'intelligence artificielle dans la recherche à l'Université Bordeaux Montaigne ».

1.3) Développer la professionnalisation dans les parcours

Structurer la professionnalisation en licence

En licence générale, la professionnalisation s'appuie sur un ensemble de dispositifs portés par la DOSIP et les équipes pédagogiques.⁴ 3 C'est pour accroître la visibilité et la cohérence,

que chaque licence comportera un bloc dédié intitulé **individualisation et professionnalisation** des parcours.

Les dispositifs pourraient comprendre notamment :

- > des enseignements de préprofessionnalisation (projets tutorés, études de cas, travaux appliqués) avec des actions de découverte des environnements professionnels (rencontres, visites, mobilisation du réseau des alumni, stages facultatifs)* ;
- > un accompagnement à l'orientation et à la construction du projet d'études et du projet professionnel, des dispositifs de réorientation* ;
- > un accompagnement à l'orientation et à la construction du projet d'études et du projet professionnel, des dispositifs de réorientation* ;

Méthodes et projets d'orientation*

L'UE Projet Professionnel de l'Etudiant (PPE) devient **Méthodes et projets d'orientation (MPO)**. Elle sort des compétences transversales pour intégrer le bloc individualisation et professionnalisation des parcours.

Les enseignements en MPO resteront les mêmes que ceux du PPE en L1 S2 (introduction, concepts) et au S4 (recherche action, méthode de projet). De nouveaux enseignements seront proposés par la DOSIP en S5, afin de préparer à la recherche de stages et aux candidatures en master*.

⁴ Article 6 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018

Diversifier notre offre en licence professionnelle

La réglementation⁵ permet de proposer des licences professionnelles sur 60, 120 ou 180 ECTS. L'établissement encouragera le développement de parcours accessibles dès la L2 ou la L3 (par exemple : proposer un tronc commun en L1 et un parcours de licence professionnelle dès la L2, en lien avec les besoins identifiés sur le territoire afin de garantir une bonne insertion professionnelle). Ces parcours impliquent des contraintes spécifiques selon les publics (alternance, formation continue, CFA, etc.). L'ouverture à l'alternance sera un critère essentiel lors de l'examen des lettres d'intention.

Structurer la professionnalisation en master

Chaque parcours de master doit comporter un dispositif de professionnalisation, comme une ou plusieurs expériences en milieu professionnel⁶, comme des stages et/ou des dispositifs variés : projets, études, enquêtes, interventions de professionnels*. La DOSIP accompagnera, comme actuellement, les étudiants en master pour les préparer à l'insertion professionnelle.

Préparation aux concours de l'enseignement et formation professionnelle des futurs enseignants

L'offre de formation 2028-2033 poursuit l'engagement de l'établissement en faveur des métiers de l'enseignement, à travers des parcours de licence intégrant une préparation aux concours de l'enseignement, ainsi que sa contribution, en partenariat avec l'INSPÉ, aux formations professionnalisantes destinées aux futurs enseignants parcours de master (M2E).

Développer l'alternance⁷ en licence et en master

L'alternance constitue une autre façon de professionnaliser : son développement suppose une adaptation des maquettes et une attention particulière à l'articulation entre temps de formation et temps en entreprise, ainsi qu'à l'accompagnement des étudiants. Les équipes seront accompagnées (par le CFA ou la FTLV) dans l'ouverture à l'alternance de parcours existants ou nouveaux.⁸

Développement doctorat CIFRE

Au niveau doctoral, les thèses CIFRE et COFRA (Conventions de Formation par la Recherche en Administration) offrent la possibilité de concilier recherche universitaire de haut niveau et professionnalisation, puisque ces dispositifs permettent à un doctorant de réaliser sa thèse au sein, respectivement, d'une entreprise, d'une association, d'une collectivité ou d'une administration de l'État, tout en donnant à cette dernière l'opportunité d'intégrer la recherche dans ses pratiques et réflexions stratégiques. Ces dispositifs sont conçus comme des projets singuliers, mais leur montage fait l'objet d'un accompagnement accru depuis 2026.

Axe 2 – Une offre de formation repensée au service de la réussite, attentive à la diversité des publics

La réussite étudiante ne se limite pas à la seule validation académique : elle repose aussi sur un équilibre entre acquisitions pédagogiques, bien-être, santé globale, engagement et capacité à se projeter dans un parcours personnel et professionnel. Toutes nos propositions sont pensées pour améliorer l'expérience

⁵ Article 2 l'arrêté Licence Professionnelle du 6 décembre 2019

⁶ Article 16 du Cadre National des Formations du 22 janvier 2014 modifié

⁷ Le terme **alternance** regroupe l'apprentissage (FI) et les contrats de professionnalisation (FC). La **formation par alternance** repose sur un calendrier d'alternance respectant le cadre réglementaire de chaque dispositif. Ces heures de formation correspondent aux heures de présence cumulées de l'alternant dans les centres de formation.

⁸ Dans le COMP il est indiqué : « L'approche pédagogique de l'université est complétée par l'apprentissage par la pratique, le travail sur projet et les mises en situation professionnelle (stages, projets en partenariat avec des organisations publiques, associatives ou privées). Cette approche est particulièrement développée en master, niveau privilégié d'adossement à la recherche et de professionnalisation

des étudiants et conformément aux propositions des groupes de travail, des dispositifs spécifiques et concrets d'accompagnement seront mis en place pour les L1.

À chaque niveau de formation, ces étudiants aux parcours et aux profils variés peinent, doutent, décrochent. Au niveau national, près d'un quart des bacheliers quittent le premier cycle sans diplôme. À Bordeaux Montaigne, seuls 40 % des étudiants passent en deuxième année de licence et 40 % quittent l'établissement à l'issue de la première année. En master, le taux de réussite en deux ans est passé en dessous de la moyenne nationale des établissements ALLSHS depuis 2017-2018 et l'indice de valeur ajoutée est devenu négatif depuis 2018-2019.

2.1) Favoriser l'intégration et la réussite en licence

Dispositif d'intégration des L1

Les étudiants de L1 suivront un dispositif d'intégration sur les trois premières semaines de rentrée* dont l'objectif est de permettre aux étudiants de mieux assimiler toute l'information communiquée lors de la pré-rentrée et de leur proposer des ateliers qui nous semblent nécessaires pour se sentir bien à l'université. Le détail des actions sera précisé dans le cahier des charges.

Tests de positionnement* et individualisation des parcours

À l'issue des tests de positionnement de la première semaine d'intégration, les étudiants identifiés comme ayant besoin d'un accompagnement renforcé, suivront obligatoirement une **UE dédiée de renforcement méthodologique et linguistique***, couvrant des compétences comme la prise de notes, l'expression orale, l'écriture du français académique... Cette UE dédiée sera positionnée en UE d'ouverture. Les étudiants n'ayant pas besoin de cet accompagnement renforcé choisiront une UE d'ouverture à la place.

Décrochage et réorientation

Afin de prévenir le décrochage en L1, les équipes pédagogiques seront invitées à faire l'appel en TD, jusqu'aux vacances de la Toussaint, pour identifier les étudiants en situation de décrochage*. La DOSIP assurera ensuite l'accompagnement des étudiants décrocheurs : d'un côté, ceux qui souhaitent se réorienter ; de l'autre, ceux qui ont besoin d'aide pour comprendre les raisons de leur décrochage. Parallèlement, la présence de la DOSIP à l'IUT sera renforcée.

Le dispositif règlementaire de l'encadrement des étudiants par les directrices et directeurs d'études sera maintenu.

Comité de pilotage de 1er cycle*

Afin d'assurer le suivi et l'amélioration continue des dispositifs de réussite étudiante, un comité de suivi transversal sera mis en place. Il constituera également un espace d'échange et de mutualisation des pratiques.

Piloté par la vice-présidente ou le vice-président de la CFVU, ce comité sera composé des directions d'études, des responsables administratifs et référents des composantes et services, des responsables de formation ainsi que des représentants étudiants.

2.2) Adapter l'organisation des formations aux rythmes d'apprentissage

L'organisation des rythmes de travail constitue un levier important pour améliorer la qualité des conditions d'études et favoriser la réussite des étudiants.

Rythmes et formats de cours

Conformément au cadrage de 2022, le format des semestres (hors ECI) reste fixé à 14 semaines.

Dans le respect des spécificités des formations, les équipes pédagogiques privilégieront des cours magistraux d'1h30 au lieu de 2h, répartis sur 6, 8, 10, 12 ou 14 semaines selon les parcours.

La pause méridienne* sera prise en compte dans la construction des emplois du temps étudiants afin de respecter nos engagements pour améliorer les conditions d'études.⁹

Une demi-journée hebdomadaire* : afin de favoriser l'engagement dans les associations étudiantes, la participation à des activités culturelles et la pratique sportive, facteurs de bien-être, les formations seront encouragées à libérer une demi-journée hebdomadaire.

2.3) Diversité des publics et inclusion

Notre université accueille des publics aux profils, aux contraintes et aux besoins très divers (étudiants engagés¹⁰ dans une démarche de formation tout au long de la vie, en reprise d'études, internationaux, en situation de handicap, éloignés géographiquement ou empêchés, étudiants dont le projet de formation implique des rythmes d'apprentissage différenciés, étudiants salariés etc.).

Des transformations pédagogiques comme la modularité des enseignements, l'hybridation des formats*, la formation à distance*, la diversification des supports et des formes d'enseignement, l'adaptation des rythmes semestriels, sont des moyens nous permettant de rendre les formations plus inclusives*, sans renoncer à l'exigence académique.

Etudiants en situation de handicap¹¹

Notre offre de formation se doit d'être inclusive et donc une attention sera portée à l'accès aux contenus des cours et aux évaluations, qui doivent être pensés dès l'élaboration des maquettes*. **Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, un travail collaboratif sera engagé avec les composantes pour améliorer les conditions d'accueil, d'enseignement et de réussite.** Une procédure d'amélioration continue de la boîte à outils en ligne mise à disposition pour tous les enseignants sera mise en place, avec un bilan annuel.

Accompagnement de publics Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)

La réussite universitaire, c'est aussi permettre à toutes et tous d'accéder à une offre de formation de qualité tout au long de sa vie et de ses parcours de vie. Une attention particulière doit être apportée pour permettre à toute personne soit de pouvoir faire reconnaître ses compétences acquises via la Validation des Acquis de l'Expérience en Licence ou Master, soit de pouvoir reprendre ses études. Le développement de l'alternance, en lien avec les besoins des territoires est un autre moyen. Le service FTLV est à disposition des responsables de formation qui souhaiteraient s'engager dans des parcours mixtes continue-initiale-alternance pour leur apporter des moyens en ingénierie et définir les quotes-parts redistributives versées aux formations et aux unités engagées.

Le service FTLV accompagne également les équipes pédagogiques dans le respect des exigences réglementaires et des démarches qualité liées à la formation professionnelle continue. À ce titre, il veille à la conformité des dispositifs mis en œuvre avec les critères de la certification Qualiopi¹² et apporte son expertise aux formations engagées dans cette démarche d'amélioration continue.

DAEU

Le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (Lettres et Humanités) est proposé aux personnes ne disposant pas du baccalauréat et souhaitant reprendre des études universitaires. Afin de répondre au mieux aux besoins des candidats et de renforcer l'accessibilité du dispositif, son déploiement en présentiel

⁹ Délibération du CA du 19/06/2026

¹⁰ Article L. 611-9 du code de l'éducation pour l'engagement étudiant

¹¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap

¹² La certification Qualiopi est un référentiel national qualité dédié à la formation, qui vise notamment à attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

et en distanciel sera poursuivi en 2028. L'ouverture à l'alternance, engagée depuis 2026, continuera également à être développée.

Diplômes et formations d'établissement (DU, certifications)

Les certifications universitaires répondent à des besoins spécifiques. Leur développement reposera sur des bases économiquement soutenables (coûts des enseignements + coûts environnés)^{13*}, s'appuiera sur des besoins préalablement identifiés et devra faire l'objet d'un partenariat avec un ou des OPCOs et/ou des structures publiques ou privées. Les composantes et services accompagneront les équipes dans l'élaboration de leur projet, suivant la procédure adaptée.

L'autofinancement de ces formations pourra se faire via les tarifs d'inscription mais également via des cofinancements (CPF¹⁴, aides France travail ou Conseil régional, autres partenaires publics comme privés).

2.4) La formation hybride et la FAD comme leviers d'inclusion territoriale

Pour la nouvelle offre de formation, nous souhaitons développer l'hybridation et la formation à distance.¹⁵ Le numérique peut enrichir l'enseignement en présentiel et élargir le champ des possibles pour les étudiants. L'hybridation des enseignements constitue un levier concret pour ouvrir l'accès aux diplômes, **en combinant moments en présentiel et modules en ligne*** pour offrir plus de souplesse et de flexibilité, améliorant ainsi l'inclusion territoriale en réduisant les coûts pour les étudiants. Ces modules en ligne pourront également être proposés en FTLV, ce qui permettra leur autofinancement. Si un besoin est relevé dans la région pour une formation partiellement à distance, les enseignements peuvent être proposés en hybride.¹⁶

Pour aider les collègues souhaitant s'investir dans l'enseignement à distance*, un groupe de travail est chargé de proposer un modèle économique qui valorise l'investissement de l'enseignant et un modèle pédagogique offrant aux étudiants les mêmes chances de réussite qu'en présentiel. Un groupe de travail réfléchit aux modalités d'évaluation à distance qui seront explicitées dans un cahier des charges FAD distinct.

Les formations FAD peuvent être dissociées des formations en présentiel afin d'adapter les modalités d'apprentissage tout en maintenant le même niveau d'exigence*.

2.5) Individualisation des parcours

Les enseignements rattachés au bloc « individualisation et professionnalisation des parcours » permettent aux étudiants de construire un parcours qui leur ressemble, en particulier en licence, que ce soit en choisissant des UE d'ouverture ou des UE de langues, selon leurs appétences ou leurs projets, ou en valorisant leurs engagements.* Ces choix renforcent leur motivation et leur sentiment d'appartenance au sein de l'université.

¹³ Les coûts environnés correspondent aux coûts directs et indirects, de soutien et de support.

¹⁴ Compte personnel de formation

¹⁵ A cet effet, des financements complémentaires ont été demandés dans le cadre du COMP

¹⁶ Des enseignements bi- ou tri-modaux permettent à des étudiants à distance et en présentiel de suivre simultanément le même cours dans des salles équipées. Une **formation trimodale** est une formation qui propose trois modalités d'enseignement combinées : **Présentiel** avec cours en salle, en face à face avec l'enseignant, **distanciel synchrone** avec cours à distance en temps réel (visioconférence, Teams, Zoom...), **distanciel asynchrone** avec contenus accessibles librement (vidéos, ressources en ligne, modules sur une plateforme type Moodle)

UE d'ouverture

Les UE découvertes deviennent des **UE d'ouverture** à partir de 2028 et seront proposées sur les deux semestres de L1. Si elles reprennent le format retenu des UE découvertes, elles s'organisent autour des axes stratégiques de recherche (archéologie et patrimoine ; arts, textes et industries culturelles ; langues et interculturalité ; idées, sociétés, territoires et numérique), la signature de l'établissement et les défis inscrits dans le COMP (cf. p. 2). Elles pourront être pluridisciplinaires et dispensées en langue étrangère*. Un appel à candidature sera lancé en même temps que les lettres d'intention.

UE de langue vivante

Une des richesses de notre université réside dans le nombre de langues proposées et dans notre façon de les enseigner qui permet aux étudiants d'acquérir une véritable compréhension des autres, de leurs cultures et de leurs coutumes. Cette dimension linguistique et interculturelle s'inscrit pleinement dans la signature de notre université, en contribuant à sa vocation de « questionner les mondes » et à la capacité des étudiants à comprendre et à interroger le monde qui les entoure. 20 langues sont proposées en cours du soir et sont ouverts au grand public et aux étudiants du site et plusieurs certifications sont proposées.

La réintroduction d'une UE de langue vivante dès la L1* pour l'ensemble des parcours permettra de réduire, dans la mesure du possible, la rupture actuelle qui existe entre le lycée et l'enseignement supérieur, certains étudiants n'ayant aujourd'hui pas accès à une UE de langue en première année. Elle assurera ainsi une continuité dans l'apprentissage des langues et favorisera la poursuite de l'étude d'une langue vivante tout au long du cursus.

Afin de garantir la soutenabilité des enseignements et face à l'instabilité des effectifs, les cours en anglais débiteront au second semestre de la L1 et la coordination sera assurée par la CLEFF.

Les langues proposées (hors anglais) s'appuient sur l'offre de cours du soir de la CLEFF, en fonction des places disponibles, dès lors que le seuil d'ouverture est atteint*.

En L1 et L2, l'objectif est de consolider les compétences linguistiques générales (compréhension et expression écrite et orale). En L3, les enseignements de langues peuvent être dédiés et professionnalisants ; tous visent l'autonomie linguistique. Progressivement, notre objectif est de rendre nos étudiants autonomes afin qu'ils puissent, en arrivant en master, connaître la terminologie spécifique à leur discipline, comprendre des documents, s'exprimer à l'écrit (dissertation, commentaire, synthèse, argumentation) et à l'oral. Pour rappel, le niveau B2 est celui attendu en fin de licence.

Langue vivante en master

Les enseignements de langue vivante en Master ont pour objectif de d'aider les étudiants à lire et à analyser des publications scientifiques, à rédiger des articles, des mémoires et des projets, à présenter leurs travaux et à s'exprimer avec confiance à l'oral en langue étrangère dans un contexte professionnel.

Des séminaires en langue étrangère peuvent se substituer aux enseignements de langue dédiés.

Sport-santé*

La pratique physique et sportive favorise le bien-être et de ce fait les réussites étudiantes. Le sport-santé aide à la concentration, à la cohésion de groupe, à la bonne santé mentale et physique et à la gestion du stress des étudiants. Nous souhaitons que tous les étudiants puissent bénéficier d'une pratique sportive au cours de leurs études (via l'UE d'ouverture en L1, les compétences transversales en L2, inclus de manière spécifique dans la formation ou en pratique libre).

Reconnaissance et valorisation de l'engagement étudiant* :

L'engagement étudiant participe au développement personnel et professionnel des étudiants et peut prendre plusieurs formes¹⁷ (pratique libre du sport via le DAPS, emploi salarié, réserve militaire, tutorat et mentorat, vie associative, engagement culturel, participation à des projets de recherche, langues autres que UE langue^{18*} ...). Il favorise l'acquisition de compétences comme l'esprit critique, le travail en équipe ou la prise d'initiative. Cet engagement doit donner lieu à l'attribution de points bonus, selon les modalités définies (jusqu'à 0,4 point par an, non cumulable).

Tutorat, mentorat et appui aux révisions pour un accompagnement plus individualisé*

Pour les formations souhaitant continuer ou initier des dispositifs de tutorat, de mentorat ou toute action innovante (par exemple, des séances de révision avant les examens ou l'organisation de matinées d'information et de conseil destinées aux étudiants ajournés, dispensées par les enseignants avec l'appui de la DOSIP), un accompagnement pourra être mis en place. Les étudiants tuteurs ou mentors pourront soit valoriser leur engagement étudiant, soit être rémunérés dans le cadre d'un contrat étudiant.

Axe 3 – Des compétences transversales qui complètent le disciplinaire

Les compétences transversales constituent un complément indispensable au bloc disciplinaire. Elles visent à consolider des acquis communs utiles à l'ensemble des étudiants **et ont été repensées pour être au plus près des besoins des formations***. Une réunion sera proposée à la rentrée pour présenter les contenus renouvelés des compétences transversales.

Ces compétences comprennent :

Le français*. Afin de contribuer à la réussite des étudiants, tous pourront accéder à des modules en ligne visant à **améliorer le français écrit**¹⁹ ;

Les enseignements règlementaires en compétences numériques²⁰ (PIX* 100% en ligne) seront maintenus en L1 avec un accompagnement renforcé²¹. Les compléments de compétences numériques seront proposés pendant la licence car l'université souhaite accompagner ses étudiants dans **l'usage de l'intelligence artificielle (IA)*** et plus généralement aux outils numériques au sein de ses formations. Au-delà d'une maîtrise des outils classiques issus des suites bureautiques, nous devons former nos étudiants à un usage raisonné, critique et maîtrisé de l'IA.

Les enseignements TEDS : le socle commun d'enseignement en Transition Ecologique et Développement Soutenable (TEDS) est désormais valorisé au sein des compétences transversales* et sera proposé pour toutes les formations au semestre 3. Dans la continuité de ce socle, un groupe de travail sera mis en place pour alimenter la base de données, afin qu'elle corresponde davantage aux formations ALLSHS. **Chaque formation devra par ailleurs obligatoirement intégrer la problématique de transition écologique pour un développement soutenable dans son domaine disciplinaire.** « Le niveau d'intégration peut être variable et prendre différentes formes selon la discipline au travers des trois années de licence, allant de

¹⁷ Article L611-11 Code de l'Education

¹⁸ Les certifications en langues CLES / CLUB valident les différents niveaux du CECRL, et sont à valoriser dans le parcours étudiant.

¹⁹ Les enseignements seraient adaptés de ceux proposés sur la plateforme de l'Université Côte d'Azur : <https://ameliorer-ses-ecrits.univ-cotedazur.fr/>

²⁰ CRCN : Cadre de référence des Compétences Numériques (décret n°2019-919 du 30 août 2019)

²¹ Récapitulatif des contenus numériques en L1 : traitement de texte (citations automatiques, table des matières, notes de bas de page), tableur (formules, tris/filtres), présentation (structuration, plan, sources), rédaction d'emails (objet, CC, PJ), agenda partagé, la prise de notes numérisées et l'organisation des fichiers

l'introduction/conclusion d'un cours à plusieurs heures d'enseignement²² ». Cette intégration doit être qualitative et suffisamment solide pour permettre une bonne appropriation par les étudiants.

La recherche documentaire²³ est proposée sous la forme d'un cours en ligne entièrement repensé. Dans l'offre de formation actuelle, la recherche documentaire prend place sur trois semestres de L1 et L2. Pour la prochaine offre de formation, une articulation avec la L3 (semestre 6) assurera une continuité pédagogique cohérente et préparera mieux les étudiants à la transition vers le master. Les compétences visées — maîtrise des outils documentaires, esprit critique et méthodologie de la recherche — sont directement utiles dans toutes les disciplines.

Les cours s'adaptent aux spécificités de chaque discipline avec des contenus sur-mesure couvrant neuf domaines. Ils forment les étudiants à identifier des sources fiables, à construire une bibliographie solide et à utiliser des outils comme Zotero. Formation documentaire et enseignements disciplinaires sont profondément complémentaires.

Au-delà des contenus interactifs, le pôle formation et pédagogie du SCD assure un suivi personnalisé via un forum de questions-réponses. Il a mis en place un plan d'action Réussir ma licence, qui propose des ateliers et un accompagnement individuel par des tuteurs financés par des crédits ORE. Des interventions hors les murs sont également mises en place pour créer du lien dès la rentrée et présenter ce service, qui contribue à former des étudiants plus autonomes, plus rigoureux et mieux armés pour réussir leur licence.

En master, il n'y a pas d'obligation de proposer des compétences complémentaires au disciplinaire, mais le SCD propose des enseignements sur-mesure en recherche documentaire, pour chaque formation qui le demande*. Nous préconisons d'élargir cette offre de service à davantage de formations.

Axe 4 - Développer l'ouverture internationale

Cette ouverture vise à préparer les étudiants à évoluer dans un environnement professionnel et sociétal marqué par la mobilité et la diversité culturelle. Chaque année, l'université Bordeaux Montaigne accueille des étudiants internationaux et des étudiants partent en mobilité²⁴. Si ces flux sont assez stables, rester attractif pour des étudiants étrangers devient plus difficile car le français recule comme langue d'enseignement accessible à l'international. Qu'il s'agisse d'étudiants internationaux en mobilité d'échange ou en mobilité individuelle, on constate que des étudiants bien intégrés dans la vie du campus peinent parfois à suivre les cours correctement faute d'un niveau de français suffisant. C'est de ce constat que part notre plan d'action, aider à réussir ceux qui choisissent UBM. La qualité de l'accueil de l'UBM qui avait déjà été reconnue en 2019 par les 2 étoiles de la labellisation « Bienvenue en France » a encore progressé pour atteindre les 3 étoiles en 2024, signe que nos efforts constants ont été utiles. Développer des cours accessibles en anglais et des cours de FLE*²⁵ s'inscrit directement dans cette dynamique et consolidera notre positionnement auprès d'étudiants et partenaires internationaux.

De plus, nous souhaitons également préparer nos étudiants à suivre des cours en anglais à l'étranger, ou à leur donner la possibilité de vivre une expérience pédagogique internationalisée à domicile*

Au-delà des dispositifs déjà en place qui seront à renforcer (comme par ex. parcours en langue étrangère, programmes Erasmus+ intensifs hybrides (BIP ou Programmes intensifs hybrides) et interventions des professeurs invités, en mobilité d'enseignement), les formations sont invitées à se positionner sur les propositions suivantes :

²² DGESIP décembre 2025 : Note de cadrage et de préconisations sur l'intégration de la TEDS dans la formation

²³ Pour connaître les contenus dans le détail : [UE Recherche Documentaire](#)

²⁴ Celle-ci peut être courte, d'un semestre ou d'une année, prendre différentes formes (stage, cours, format virtuel ou hybride)

²⁵ Pour les enseignements de français, il peut s'agir de Français Langue Etrangère (FLE) ainsi que Français sur Objectifs Universitaires (FOU) ou Français sur Objectifs Spécifiques (FOS)

Offre de formation internationalisée pour nos étudiants, et accessible aux étudiants en mobilité entrante (d'échange et individuelle) :

Pour toutes les options proposées, un accompagnement par la DRI est prévu pour les collègues souhaitant en faire l'expérience.

- **Le dispositif English friendly**, mis en place de manière expérimental sur les deux dernières années de l'offre de formation 2022-27, est un levier à prendre en compte.

Les cours qui portent le label "English friendly" sont des cours enseignés en français mais qui offrent des facilités pour les étudiants internationaux. Les étudiants peuvent poser leurs questions en anglais, faire des présentations et rédiger des essais et/ou répondre à des questions d'examen en anglais. Ils sont autorisés à utiliser dictionnaire monolingue français ou un dictionnaire bilingue français-langue maternelle, selon les indications de l'enseignant, y compris pour les examens. Les matières dont l'intitulé est en anglais sont enseignées 100 % en anglais

- **Enrichir le catalogue des cours en anglais***

Pour la prochaine offre de formation, nous invitons les collègues qui le souhaitent, à développer de nouveaux cours en anglais (par ex. certaines UE d'ouverture peuvent être proposées en langue étrangère ou certains cours en Licence et Master). La question de la langue ne se limite pas nécessairement à l'anglais. Selon les formations, d'autres langues pourraient être pertinentes.

- **Transformer une formation existante en anglais***

Cette possibilité implique de basculer la totalité ou la majeure partie d'une formation en anglais.

- **Intégrer des contenus internationalisés au sein de la maquette***

Il est possible de proposer une ou plusieurs mobilités hybrides ou programmes Erasmus+ intensifs hybrides (BIP ou Programmes intensifs hybrides), ainsi que l'intervention des professeurs invités ou en mobilité d'enseignement dans les cours, afin de proposer des formats pédagogiques variés et internationalisés dans la maquette.

- **Intégrer une période de mobilité obligatoire dans la maquette***

- **Créer un double diplôme avec un partenaire ciblé***

Cette possibilité consiste à créer une formation à effectif réduit en partenariat avec une université étrangère, avec des semestres alternés entre les deux établissements.

2. Pilotage de l'Offre de Formation

Le pilotage de l'offre de formation repose sur plusieurs acteurs :

- les composantes, qui en assurent le pilotage académique et stratégique dans le respect des orientations de l'établissement en concertation avec les départements ;
- l'équipe de direction de l'établissement, qui donne les grandes orientations, veille à l'adéquation avec le projet d'établissement et acte des décisions en lien avec les formations.
- les services d'appui²⁶ qui travaillent en étroite collaboration avec ces deux acteurs pour le conseil et l'aide à la décision. Ils préparent notamment les Dialogues d'offre de formation (DOF), qui constituent le cadre privilégié de concertation, d'analyse et d'aide à la décision.

²⁶ DIFE / 3PF : Direction de la Formation et des Etudes / Pôle Procédures et Pilotage des Formations

CAP : Cellule d'Aide au Pilotage

DOSIP / OVIPE : Observation de la Vie et de l'Insertion Professionnelle des Etudiants

Les composantes pilotent au plus près des formations. À ce titre, l'établissement poursuit le développement d'une culture commune du pilotage par la donnée, fondée sur le partage des informations, l'appropriation collective des indicateurs et l'appui à une prise de décision éclairée à l'ensemble des niveaux de gouvernance. Les diplômes universitaires, qu'ils soient en projet ou déjà ouverts, font l'objet d'un dispositif de suivi spécifique fondé sur l'évaluation de leur soutenabilité académique, organisationnelle et financière. Leur création, leur renouvellement et leur maintien s'inscrivent dans un processus d'instruction, d'arbitrage et de suivi clairement défini par l'établissement.

Les DOF permettent d'examiner la trajectoire des formations au regard de leur attractivité, de la réussite et du parcours des étudiants, de leur insertion professionnelle, de leur soutenabilité ainsi que de leur contribution aux orientations stratégiques de l'établissement. Les décisions relatives à l'ouverture, à l'évolution, à la mutualisation, à la suspension ou à la fermeture des formations s'appuient sur des indicateurs objectifs, notamment les effectifs, les taux de réussite, les taux de passage et de poursuite d'études, ainsi que sur les analyses produites par les services compétents. Ces arbitrages sont conduits en étroite concertation avec les composantes. Les conseils de perfectionnement contribuent à cette démarche d'amélioration continue en éclairant les choix pédagogiques et en intégrant les besoins exprimés par les étudiants ainsi que les retours des partenaires socio-économiques.

3. Acteurs clefs et gouvernance du projet

La gouvernance du projet d'offre de formation 2028-2033 repose sur une organisation articulant étroitement les équipes pédagogiques, les directions et responsables administratifs de composantes, les instances de pilotage et les instances de validation de l'établissement. Elle vise à garantir la cohérence pédagogique, la conformité à la stratégie du projet et la soutenabilité globale des projets de formation.

Elaboration des lettres d'intention

Pour les diplômes nationaux, les lettres d'intention doivent, en premier, être validées par une Assemblée Générale de département. La rédaction des lettres d'intention est pilotée par les responsables de mention en étroite collaboration avec les futurs responsables de parcours proposés, les directions de département et responsables administratifs et directions de composantes. Les responsables de mention assurent la coordination des contributions et veillent à la cohérence des lettres d'intention à l'échelle de la mention.

À ce niveau, un travail d'analyse est conduit afin de :

- s'assurer de la cohérence du projet global de l'offre de formation du département ;
- vérifier la conformité des projets avec la stratégie de l'établissement et les principes définis dans la lettre de cadrage ;
- garantir la bonne articulation et la complémentarité entre les mentions d'un même cycle, ainsi qu'entre les différents cycles de formation ;
- apprécier la soutenabilité du projet, du point de vue des ressources humaines, au regard de la charge d'enseignement estimée par les responsables de formation.

Les directeurs et directrices de composantes et les responsables administratifs pilotent l'ensemble et assureront la vérification de la cohérence des lettres d'intention. La composante conduit un travail de synthèse et de vérification analogue pour l'ensemble des projets, **en lien avec sa stratégie propre et celle de l'établissement**, et l'enveloppe formation allouée. Chaque composante peut réunir son conseil pour présenter les lettres d'intention remontées.

Pour les diplômes d'établissement et assimilés, la lettre d'intention est rédigée par projet de formation en collaboration avec la direction de la composante et si nécessaire le service FTLV.

Arbitrages et validations institutionnelles

Afin de garantir un pilotage efficace au plus près des formations, il reviendra à chaque composante de vérifier d'une part la faisabilité de son offre de formation au regard de l'enveloppe allouée et des ressources humaines disponibles, et, d'autre part, la conformité avec la stratégie de l'établissement telle que mise en œuvre par la composante.

Une navette sera instituée entre le comité de pilotage et les directions de composantes, avant les votes dans les instances, afin d'assurer la cohérence de l'offre de formation.

Les lettres d'intention seront soumises au **comité de pilotage de l'offre de formation 2028-2033 (CoPil)**²⁷ pour un premier arbitrage. À l'issue de cet examen, les projets peuvent :

- faire l'objet d'un **pré-arbitrage sans réserve**
- faire l'objet de **demandes d'ajustements**, à intégrer par les équipes pédagogiques.

Les projets de formation seront ensuite présentés et votés au sein des Conseils de composante, avec un avis motivé.

À la suite de ces arbitrages, le CoPil communiquera le projet ODF28 qui sera soumis à avis du CAC et au vote du CA.

En suivant, les lettres d'intention de formation seront déclinées sous forme de maquettes pédagogiques, conformément aux cahiers des charges fonctionnels.

Les projets finalisés seront ensuite soumis à une validation définitive au sein des conseils de composantes et du comité de pilotage. En cas de réserve, les maquettes devront être réajustées en conséquence.

Enfin, CAC et CA voteront les intitulés de mentions et de parcours.

Tout au long du processus, l'équipe projet ODF 2028-2033²⁸ assurera un appui fonctionnel et réglementaire auprès des acteurs de la formation. À ce titre, elle accompagne les responsables de mention, les directions de département et les directions de composantes dans l'interprétation du cadrage institutionnel, l'application des cahiers des charges, ainsi que dans la prise en compte des contraintes réglementaires et des exigences liées à l'accréditation.

Livrables :	
-	Lettre de cadrage stratégique,
-	Lettres d'intention,
-	Cahiers des charges,
-	Critères d'arbitrage,
-	Feuille de route du déploiement du projet
-	Espace en ligne sur l'ENTP (références réglementaires, retours des groupes de travail...)
Outils : Actul, Apogée, CMS.	

4. Méthodologie et calendrier de mise en œuvre

Le projet se décline en cinq phases : rédaction des lettres d'intention, arbitrages et votes de l'offre de formation, élaboration des maquettes et validation institutionnelle, puis déploiement opérationnel dans les systèmes d'information.

Proposition de la prochaine offre de formation

²⁷ Le comité de pilotage est composé du Président, des VP CA, CFVU, Recherche, Etudiant, DGS, DGSa et des directions de composantes

²⁸ VP CFVU et VPs du secteur formation, directeur DIFE, chargée d'appui au pilotage de l'ODF à la DIFE, chargée d'études Aide au pilotage de l'offre de formation à la CAP, chargé du contrôle de gestion et d'études pour l'activité formation à la CAP, représentants des composantes

Septembre 2026 : réunions d'information sur les lettres d'intention

De septembre à décembre 2026 : rédaction des lettres d'intention par les responsables de mention

Octobre 2026 : Mise à disposition des cahiers des charges thématiques pour la structuration des maquettes

Novembre à décembre 2026 : Navette en amont de l'arbitrage avec VP CFVU et DiFE

Décembre 2026 : Arbitrages sur les lettres d'intention (CoPil puis composantes)

Décembre 2026 : Présentation en CAC et en CA

Janvier à avril 2027 : Structuration des maquettes

Mai 2027 : Contrôle de la mise en conformité des maquettes : soutenabilité et dialogue / travail sur les matrices des plaquettes de communication

Juin 2027 : arbitrage final (CoPil puis composantes)

Juin 2027 : Vote dans les instances

Mise en œuvre de l'offre de formation

Septembre 2027 : Saisie de l'offre de formation en ligne

Novembre 2027 : Saisie de l'offre de formation dans les plateformes de recrutement

Janvier- juin 2028 : Mise en œuvre de l'offre de formation dans les outils (Apogée, Hyperplanning, CRE...)

Septembre 2028 – juin 2029 : démarrage de la nouvelle offre de formation : finalisation de la mise en œuvre dans les outils et suivi des formations

5. Annexes

Annexe 1 : Démographie

Annexe 2 : Note explicative de la répartition de l'enveloppe ODF28-33

Annexe 3 : Filières

Annexe 4 : Glossaire

Typologie de l'offre de formation

Catégorie	Type de formation	Niveau de qualification (CEC/RNCP)	ECTS	Objectif et caractéristiques principales	Référence réglementaire
Diplômes nationaux conférant un grade universitaire	Licence	Niveau 6	180 ECTS	Formation universitaire de premier cycle organisée en 6 semestres ; acquisition d'un socle disciplinaire et méthodologique ; poursuite d'études ou insertion professionnelle ; Prépare aux concours de l'enseignement également	Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
	Double licence	Niveau 6	180 ECTS	Parcours renforcé permettant l'acquisition simultanée de compétences dans deux disciplines ; volume d'enseignement supérieur à celui d'une licence classique	Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
	Licence Professorat des écoles (LPE)	Niveau 6	180 ECTS	Formation préparant au concours de recrutement de professeur des écoles et à la poursuite d'études en master Enseignement et Éducation – Professorat des écoles. Elle vise l'acquisition d'une culture professionnelle de professeur des écoles, de connaissances fondamentales dans les disciplines enseignées à l'école primaire, de compétences relatives au système éducatif et aux valeurs de la République, ainsi qu'une découverte progressive du métier par des stages. Le cadre national prévoit un	Arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles, complété par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Typologie de l'offre de formation

				volume minimal de 1 570 heures d'enseignement et 10 semaines de stage, organisés en 4 blocs de compétences	
	BUT	Niveau 6	180 ECTS	Exclusivement délivré par les instituts universitaires de technologie (IUT) Diplôme défini par des spécialités (les 24 spécialités de DUT), qui tiennent lieu de mentions Programmes nationaux (2/3 cadrage national, 1/3 adaptation locale) Volumes horaires : 2000h d'enseignement encadré pour les spécialités du secteur d'activité « production », 1800h pour les spécialités du secteur d'activité « services », 600h de projets tutorés, 22 à 26 semaines de stages	Arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »
	Licence professionnelle	Niveau 6	180 ECTS	La licence professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 crédits européens à l'issue de parcours de formation spécifiques et professionnalisés qui permettent l'élaboration progressive des projets professionnels des étudiants et qui correspondent à l'acquisition d'un nombre de crédits compris entre 60 et 180.	Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
	Master	Niveau 7	120 ECTS après la licence (300 cumulés)	Formation de deuxième cycle articulant spécialisation disciplinaire, professionnalisation	Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Typologie de l'offre de formation

				et/ou initiation à la recherche.	
	Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (M2E)	Niveau 7	120 ECTS après la licence	Formation professionnalisante destinée principalement aux lauréats des concours de recrutement de l'Éducation nationale. Elle vise l'acquisition et le développement des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers de l'enseignement et de l'éducation, en articulation avec des périodes de mise en situation professionnelle, d'analyse de pratiques et d'accompagnement à l'entrée dans le métier	Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation.
	Doctorat	Niveau 8	Cycle doctoral correspondant généralement à 180 ECTS	Formation à la recherche par la recherche conduisant à la production de connaissances originales et à la soutenance d'une thèse	Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale
Diplômes nationaux d'accès ou de reprise d'études	DAEU A	Niveau 4	Hors système ECTS	Diplôme permettant l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes non titulaires du baccalauréat ; formation généralement comprise entre 225 et 400 heures	Arrêté du 3 août 1994 relatif au DAEU
Diplômes d'établissement Diplômes d'établissement	Diplôme universitaire (DU)	Variable	Hors système ECTS	Formation de spécialisation, d'approfondissement ou de professionnalisation ; volume compris entre 100 et 300 heures	Article L.613-2 du Code de l'éducation
	Certification universitaire	Sans niveau national propre	Hors système ECTS	Validation de compétences spécifiques dans un domaine ciblé ;	Réglementation interne de l'établissement

Typologie de l'offre de formation

				formation généralement comprise entre 20 et 100 heures	
Formations d'établissement et dispositifs de certification	Préparation CAPES			Préparation aux concours de recrutement des enseignants du second degré	
	Préparation Agrégation			Préparation spécialisée aux concours de l'agrégation	Arrêtés relatifs aux concours de l'agrégation
	CLES	Certification adossée au CECRL	Hors système ECTS	Certification nationale des compétences en langues de l'enseignement supérieur (B1 à C2)	Arrêté du 25 mai 2010 relatif au CLES
	Cours du soir en langues	Sans niveau de qualification		Formation linguistique ouverte à tous les publics	Dispositif de formation d'établissement
	Enseignement de FLE	Sans niveau de qualification		Formation en français langue étrangère destinée aux publics internationaux	Dispositif de formation d'établissement
	Formation continue courte	Variable		Acquisition ou actualisation de compétences professionnelles ; durée de quelques heures à plusieurs semaines	Livre VI du Code du travail
	VAE	Niveau du diplôme visé	Correspond au diplôme obtenu	Obtention totale ou partielle d'un diplôme sur la base de l'expérience	Code du travail e Code de l'éducation
	VAPP	Niveau du diplôme visé	Sans ECTS propres	Accès à une formation sur la base des acquis de l'expérience	Décret n° 85-906 du 23 août 1985